



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE  
DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU  
SPORT**

**BIBLIOTHEQUE DU FINISTERE**

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE  
PUBLIQUE**

**PROJET DEPARTEMENTAL 2022-2027**

---

## SOMMAIRE

### Table des matières

1.	Contexte .....	3
1.1.	Le cadre législatif .....	3
1.2.	La territorialisation de la bibliothèque départementale.....	5
1.3.	L'évolution des missions des bibliothèques départementales .....	6
2.	Etat des lieux .....	7
2.1.	Le réseau des bibliothèques et médiathèques .....	7
2.2.	La BDF aujourd'hui, chiffres et points forts.....	12
2.2.1	Publics empêchés : une forte implication depuis le premier Plan de développement.	13
2.2.2	La bibliothèque numérique de référence.....	14
3.	Orientations.....	15
3.1.	Favoriser la mise en réseau .....	15
3.1.1.	Par l'émergence de diagnostics partagés et de projets culturels de territoire.....	15
3.1.2.	En conventionnant sur des objectifs communs .....	15
3.1.3.	Des objectifs de coopération.....	16
3.1.4.	En développant l'ingénierie et l'assistance technique .....	16
3.2.	Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau.....	17
3.2.1.	Favoriser l'innovation.....	17
3.2.2.	Des formations adaptées aux besoins des territoires.....	20
3.3.	Réduire la fracture numérique .....	22
3.4.	S'engager auprès des publics prioritaires .....	24

### ANNEXES

ANNEXE 1 : CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL

ANNEXE 2 : CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE SUR UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

ANNEXE 3 : AIDES DIRECTES DE LA BDF

## Préambule

La lecture est une des priorités de l'action du Conseil départemental. Il soutient sa promotion et son développement pour tous les publics, notamment auprès des plus jeunes. Le Département dispose d'un outil puissant de promotion de la lecture au travers de la Bibliothèque du Finistère. Véritable « bibliothèque des bibliothèques », elle accompagne tout un réseau de médiathèques locales, que ce soit par le prêt de documents, l'ingénierie de projet, la formation ou encore l'action culturelle.

Le Département apporte également un soutien financier important aux communes et intercommunalités dans leurs projets de constructions, extensions, réhabilitations de leurs bibliothèques dans le cadre des Pactes Finistère 2030.

Enfin, il met en place un prix littéraire des collégiens à partir de la rentrée 2022, au cours duquel les élèves de cinquième des classes volontaires se verront remettre 3 livres parmi une sélection. Le livre gagnant sera ensuite offert à l'ensemble des sixièmes de tous les collèges.

Le Conseil départemental dispose d'une compétence obligatoire en matière de « Lecture publique » dont la Bibliothèque départementale du Finistère (BDF) est l'outil de mise en œuvre. Cette compétence a pour objectif de **favoriser le développement de bibliothèques et médiathèques sur le territoire départemental** dans une perspective d'aménagement du territoire et d'accès à la culture, à l'information et au savoir pour tous et toutes. Cependant, la compétence de création et de fonctionnement de ces bibliothèques est une responsabilité communale et intercommunale.

Les bibliothèques départementales sont des centres de ressources pour les communes et EPCI partenaires, et développent de plus en plus leurs missions d'ingénierie. Dans les domaines de la construction et de l'aménagement, mais aussi en appui à des projets d'action culturelle, d'introduction de la culture numérique dans les bibliothèques et médiathèques, et dans leur gestion au quotidien, les équipes des bibliothèques peuvent compter sur l'appui des BD.

## 1. Contexte

### 1.1. Le cadre législatif

Les lois MAPTAM et NOTRe n'ont pas changé fondamentalement les responsabilités départementales en matière de « Lecture publique » : elle reste une compétence obligatoire des Départements. Les bibliothèques départementales doivent se repositionner dans un contexte de développement et de renforcement des intercommunalités.

Très récemment, le 21 décembre 2021, la première loi « relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique » a été adoptée en France. Elle fixe ainsi dans le droit

les principes généraux de fonctionnement des bibliothèques, et insiste sur l'accessibilité des bibliothèques (y compris à travers la gratuité de l'accès sur place), le pluralisme des collections, l'importance des partenariats avec des organismes culturels, éducatifs et sociaux. C'est aussi la dimension de service public qui est mise en avant, et ses principes de mutabilité, de neutralité, d'égalité d'accès, ainsi que l'importance de la validation d'une politique de lecture publique par les tutelles.

Pour les bibliothèques départementales, les missions sont ainsi définies :

- 1° **renforcer la couverture territoriale en bibliothèques**, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- 2° **favoriser la mise en réseau des bibliothèques** des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 3° **proposer des collections et des services aux bibliothèques** des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, **le cas échéant, directement au public** ;
- 4° **contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques** des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 5° **élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.**

Ce dernier point devient une obligation pour les Départements.

## 1.2. La territorialisation de la bibliothèque départementale

La BDF a construit plusieurs Plans de développement de la lecture publique depuis 2004. Ce Schéma permettra de faire le bilan des plans précédents et d'élaborer les priorités pour la période 2022-2027. Ayant investi dans ses outils au service du réseau des bibliothèques du Finistère, pour développer quatre antennes, dont la dernière a ouvert en décembre 2015, la BDF peut maintenant rendre un service de proximité. L'activité de la BDF et du réseau a fortement évolué, rendant nécessaire un bilan sur les années écoulées. Le réseau départemental peut s'appuyer dorénavant, dans chaque Pays, sur un centre de ressources territorialisé, s'adaptant aux réalités de terrain. Le réseau est ainsi plus centré sur la confiance entre partenaires, sachant que celle-ci est la clef de la coopération, de l'innovation et de la productivité.

### Une autre relation au terrain

La crise sanitaire a engendré à la fois des baisses de fréquentation, des remises en question, la naissance de nouveaux services, de nouveaux usages, comme le repli de certaines structures trop fragiles. Une enquête réalisée par la BDF en juin 2020, à laquelle ont répondu 109 bibliothèques sur 218, montre que les attentes des équipes des bibliothèques, pendant cette période, se sont concentrées sur (par ordre de priorité) :

- Le partage d'expériences (site internet, rencontres...)
- L'accompagnement, la sensibilisation des élus
- La formation des équipes

Le soutien en matière de collections n'arrive qu'en 4<sup>ème</sup> position.

Les bibliothèques départementales ont été renforcées dans leur rôle d'appui, d'information technique, elles ont cherché des solutions pour épauler les bibliothèques et médiathèques qui ont traversé la crise, et ont fourni des outils pour adapter les services. Pour mémoire, le portail des ressources numériques SYREN, projet départemental, a vu une explosion de ses inscriptions et a pu adapter son offre en élargissant l'accès aux ressources offertes.

L'heure semble être venue d'une nouvelle analyse du réseau qui a été touché, comme tout l'univers culturel, par la crise et les restrictions ; le travail est à repenser pour retrouver des

publics qu'il avait parfois été long de sensibiliser à la lecture, à la culture, et à la richesse que représente désormais un réseau de bibliothèques prêtes, pour certaines, à faire des propositions fortes en matière de créativité, de citoyenneté, de loisir et de formation.

### 1.3. L'évolution des missions des bibliothèques départementales

#### **L'ingénierie plus affirmée**

Les missions des bibliothèques départementales sont réaffirmées par la loi de 2021. Indispensables dans le contexte actuel, les missions traditionnelles de prêt de fonds aux bibliothèques, doivent cependant être rééquilibrées avec celles d'ingénierie. Les BD doivent être un appui pour aider et inciter le réseau à diversifier ses services, à inventer de nouvelles formes de mise en œuvre des missions des bibliothèques.

Le positionnement et le fonctionnement des bibliothèques doivent être adaptés, pour que persistent dans la société actuelle des missions élargies : communiquer et promouvoir des collections, en faciliter l'accès, y compris en ligne, penser des services envers toute la population, mais aussi coopérer « avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires » (article 1).

#### **L'adaptation des services, aux côtés des réseaux**

Dans le cadre des mises en réseaux de bibliothèques aussi, la proportion doit évoluer entre les différents services de la BDF : dans certains cas, une baisse de l'activité de prêt de documents au profit des autres services est envisageable, si le territoire met en œuvre une politique de desserte, par exemple.

Les bénévoles jouent souvent un rôle majeur et indispensable, notamment dans les plus petites structures. La modernisation du réseau nécessite toutefois souvent un appui minimum par un professionnel.

La prise de compétence par les intercommunalités peut permettre de mutualiser ressources et pratiques, ainsi que la mise en place d'un poste salarié, garantissant la pérennité du service, avec le soutien de la bibliothèque départementale et de l'Etat (DRAC).

Découpage administratif de référence pour l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels, l'intercommunalité peut permettre de garantir une pérennité de services professionnels pour la lecture en milieu rural. Il est de ce fait l'échelon où la compétence en direction du public peut très souvent s'exercer au mieux.

## 2. Etat des lieux

### 2.1. Le réseau des bibliothèques et médiathèques

#### **L'évaluation de l'offre en matière de lecture publique dans le Finistère**

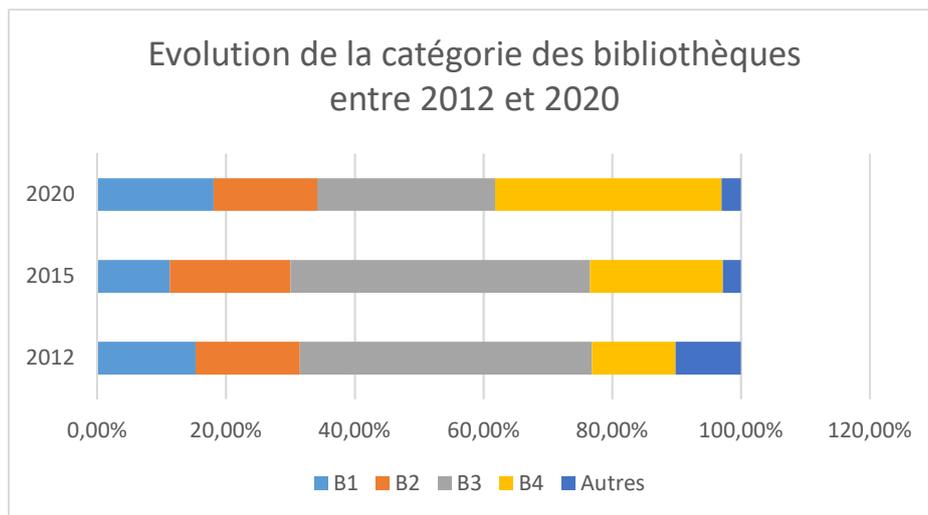
Le réseau départemental des bibliothèques est évalué selon une grille établie par le Ministère de la Culture et adaptée aux réalités départementales.

Pour schématiser :

- les bibliothèques dites « B1 » correspondent à des bibliothèques professionnelles offrant des services diversifiés (collections, espaces, animations...);
- les bibliothèques « B2 » sont plus modestement dotées et peuvent être ouvertes moins de 12h par semaine.
- Les bibliothèques B3 ou « relais » sont nombreuses, notamment dans les communes aux alentours de 2000 habitants ; gérées par des équipes bénévoles ou sans formation professionnelles, elles sont parfois associatives et souvent moins reconnues en tant que service public.
- Les B4 et B5 tendent à disparaître avec l'augmentation progressive des moyens alloués aux bibliothèques, et affichent souvent des taux de fréquentation très faibles.

*Cette typologie a évolué récemment, un nouveau système permettant de prendre en compte les résultats des bibliothèques et la qualité des services offerts, et non plus uniquement de les « classer » à partir de leurs moyens. Les données sont en cours de stabilisation et l'année 2022 verra le nouveau système remplacer l'ancien.*

Dans le Finistère, "les points lecture" (niveau 4) et "les dépôts" (niveau 5) étaient majoritaires, respectivement 30 et 40 % en 2003. Pour les autres, 4 à 7% des bibliothèques remplissaient les conditions du niveau 1, 7 à 8% le niveau 2 et enfin 16 et 18% pour le niveau 3.



Une nette amélioration de la qualité du réseau est perceptible à partir de 2007, et les rapports se renversent. Si désormais plus de 60% du réseau appartient aux 3 premières catégories, on observe une stagnation, voire un léger recul, depuis 2012. Les deux premières catégories progressent, mais les points lectures (en jaune) également.

⇒ Ceci laisse à penser que la catégorie des bibliothèques « relais » peut vaciller rapidement d'un côté ou de l'autre. Manquant de stabilité, ce premier niveau de bibliothèques change de catégorie à la première baisse de budget, d'horaires d'ouverture, ou lorsqu'une partie de l'équipe formée démissionne.

La part encore importante de « bibliothèques relais » et de « points lecture » indique un manque important de professionnels et une faible amplitude d'horaires d'ouverture.

En 2020, la Bibliothèque départementale dessert une population de 551 200 habitants par l'intermédiaire de 199 bibliothèques sur les 280 communes que compte le Finistère, réparties ainsi :

Bibliothèques municipales niveau 1	36	153 909 hab
Bibliothèques municipales niveau 2	32	127 887 hab
Bibliothèques relais niveau 3	55	104 019 hab
Points-lecture	70	159 172 hab
Autres dépôts tous publics	6	6213 hab

*Ces statistiques ne prennent pas en compte les bibliothèques des réseaux de Quimper Bretagne Occidentale ni celui des bibliothèques de Brest, et des villes de + de 10 000 habitant ne faisant pas appel aux services de desserte de la BDF.*

Il faut donc avoir en tête que plus de 165 000 personnes ont dans leur commune des bibliothèques avec un très faible niveau de service, ouvertes en moyenne moins de 6h par semaine. Or, la question de l'adaptation des horaires est une vraie question de démocratie culturelle.

La qualité de l'équipement n'est pas forcément corrélée à la taille de la commune. Des communes de plus de 10 000 habitants ont des équipements peu adaptés aux nouveaux usages. D'autres, entre 3 500 et 5 000 habitants, disposent d'équipements modernes et performants, « 3<sup>ème</sup> lieu » avec des taux de fréquentation supérieurs à certaines communes bien plus importantes (entre 35 et 50 % de la population dans les médiathèques récentes). La diversité des services, les horaires d'ouverture, la présence de professionnels font la différence.

- **20 000 m<sup>2</sup>** de bibliothèque ont été construits lors du 1<sup>er</sup> plan de développement de la lecture publique, subventionnés par le Conseil départemental.
- De 2018 à 2021, ce sont un peu plus de **2.5 millions d'euros** qui ont été attribués à des projets de constructions et d'extensions de bibliothèques et de médiathèques, de mises en réseau, de créations de postes, et de collections adaptées aux publics éloignés de la lecture.
- **En 2004, 45 % des bibliothèques étaient informatisées, en 2015 elles étaient 95%.**
- L'accès public à internet a fortement augmenté mais reste timide dans les bibliothèques points-lecture.

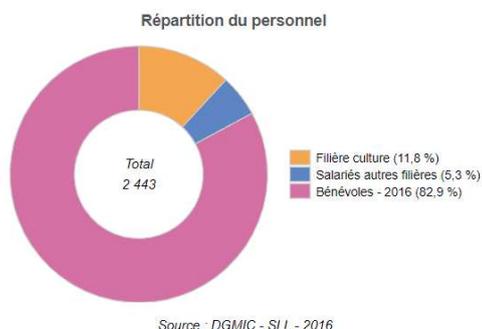
## Les horaires d'ouverture

Le « Plan bibliothèques » lancé en avril 2018 par l'Etat a contribué à renforcer les politiques des collectivités territoriales pour œuvrer en faveur de l'extension des horaires d'ouverture. La mobilisation autour de ce sujet est forte, car les horaires, souvent alignés sur les horaires de travail de la population, apparaissent inadaptes.

Une dynamique s'est engagée en ce sens : des bibliothèques se sont professionnalisées, certaines ont sollicité les aides de l'Etat. Mais la crise sanitaire a ébranlé ce mouvement, et ce sont surtout de grandes bibliothèques qui pratiquent les horaires atypiques : soirées, journées continues, dimanche...

Ces horaires nécessitent une réorganisation interne importante et une négociation salariale dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le bénévolat permet une souplesse en raison du peu d'heures d'ouverture en semaine et une qualité de service réduite à la fonction du prêt. Des projets récents ont intégré cette aide et ouvert avec des horaires étendus, grâce aux recrutements effectués : Tour'ch, Mellac, Pont-Croix, Plouescat... sont des équipements dont la fréquentation a largement augmenté ; ils restent trop rares, et des secteurs entiers n'ont pas profité du tout de cet élan – aucun projet d'extension des horaires, par exemple, dans le Pays COB.

## La qualification des personnels



### Personnel de la bibliothèque

Indicateurs	Finistère
Filière culture	289
Bénévoles qualifiés - 2016 (%)	10,6
Bénévoles - 2016 (personnes)	2 025
Total d'agents (pers.)	2 443

Source : DGMIC - SLL - 2016

Le bénévolat est largement majoritaire. Les bibliothèques des communes de moins de 2000 habitants peuvent difficilement fonctionner si la population n'est pas impliquée. Il serait pertinent néanmoins de préciser les modalités d'intervention des équipes en lien avec les professionnels, car une politique publique peut difficilement être entièrement prise en charge de manière bénévole.

Dans le département, 40% des communes possédant une bibliothèque n'y emploient aucun salarié, même à temps partiel, un chiffre qui augmente (70%) lorsque les communes ont moins de 2000 habitants.

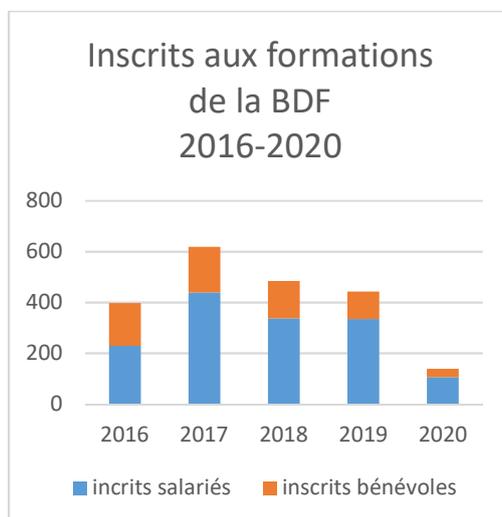
## Les publics



Il est étonnant de constater que le nombre d'inscrits dans les bibliothèques du réseau s'est infléchi en 2020, mais reste cependant à un niveau relativement important. Est-ce à la suite de l'ouverture des bibliothèques, seuls services publics culturels à être considérés comme

essentiels, lors du second confinement ? Ces chiffres seront à confirmer à la suite de la campagne d'évaluation concernant l'année 2021, actuellement en cours.

La BDF, de son côté, a vu s'effondrer le nombre de formations et d'inscrits en 2020, suite logique des confinements et des restrictions sanitaires qui les ont suivis. Une partie des offres a pu être maintenue à distance, d'autres formations ont eu lieu avec des jauges restreintes, mais des annulations n'ont pu être évitées.



## Les animations

Les animations sont une des activités qui a le plus souffert durant la crise sanitaire. Elles sont aussi un vecteur important de conquête de nouveaux publics. Les Finistériens ont été en 2020 au nombre de 4920 personnes à bénéficier d'une action culturelle dans les bibliothèques, via les services de la BDF, presque la moitié du chiffre estimé de 2019 : **9420 spectateurs**.

Si on conserve l'année 2020 comme année de référence, ce sont les outils permettant des séances de lecture et de conte (tapis de lecture, kamishibaïs) qui touchent le plus de public, juste devant les expositions.

L'action départementale Ados d'mots a pu être entièrement maintenue, puisqu'elle consiste à travailler auprès de groupes constitués de jeunes et de retraités éloignés de la lecture ; dans le cadre scolaire ou collectif, les actions ont pu avoir lieu et ont permis une continuité de ces ateliers d'écriture. 4 auteurs sont ainsi intervenus de novembre 2020 à avril 2021, à Landerneau, Plouescat, Plouigneau, et à Brest.

## Les collections et les prêts

Les bibliothèques du réseau départemental sont encore très centrées sur le livre. Ce qui peut être un obstacle à la diversité des publics.

Une nouvelle typologie sera en vigueur à partir de 2022, qui prend en compte la diversité des collections et des services pour évaluer les bibliothèques. Elle devrait refléter plus justement le niveau de service des bibliothèques et médiathèques auquel les Finistériens ont accès.

Les ressources numériques sont principalement fournies par la Bibliothèque départementale. Il est logique que le Département soit pilote de ce type de projet qui demande des compétences pointues, et représente un budget considérable, qui gagne à être géré pour plusieurs collectivités.

Le prêt de CD et de DVD reste significatif, et complémentaire de l'offre en ligne, surtout en zone rurale où le très-haut-débit est très peu présent et empêche le streaming (écoute ou visionnement en ligne). Les DVD surtout restent un produit d'appel.

Le jeu vidéo s'invite désormais dans les bibliothèques, mais elles sont peu nombreuses encore à posséder des collections constituées – la plupart proposent uniquement la consultation sur place ou des animations ponctuelles.

### 2.2 La BDF aujourd'hui, chiffres et points forts

4 antennes sur 4 « bassins de lecture », dont une ouverte au public, dans un territoire prioritaire (Centre-Ouest-Bretagne).

36 agents, dont 10 « référents de secteurs »

Budget Livres, CD, DVD : 290 000€

Environ 13 000 livres, 1500 CD et 1300 DVD achetés par an

248000 prêts au réseau en 2019

64 journées de formation données en 2019

465 demandes satisfaites d'outils d'action culturelle

Un peu plus de 20% de la population inscrite en 2019, dans l'ensemble des bibliothèques du Finistère.

### 2.2.1 Publics empêchés : une forte implication depuis le premier Plan de développement.

Le premier plan de développement de la lecture publique contenait un axe « Lutte contre l'illettrisme », après le constat que 10% des jeunes Finistériens connaissaient de sérieuses difficultés de lecture et d'écriture.

L'opération « **Ados d'Mots** » est née dans ce cadre, et a été une opération pilier pour développer l'action de la Bibliothèque du Finistère envers les jeunes de milieu rural éloignés du livre. En 15 éditions, Ados d'mots a bénéficié de la contribution de **23 auteurs, 1182 adolescents, jeunes et adultes, et de 43 structures partenaires** des bibliothèques (Collèges publics et privés, Lycées d'enseignement professionnel, Missions locales, Mission de lutte contre le décrochage scolaire, Ateliers des savoirs fondamentaux, Ateliers d'insertion, Maisons familiales rurales, dispositifs d'enseignement adapté...).

« Ados d'Mots » est devenu une marque dans le monde des bibliothèques et de la lutte contre l'illettrisme. La bibliothèque a déroulé ce fils rouge en s'inscrivant dans l'opération « Facile à lire » proposée par « Livre et lecture en Bretagne ».

L'Etat a apporté 2 fois un soutien de 45 000 €, sur 3 ans, pour soutenir ces opérations dans le cadre des « Contrats Territoire Lecture » 2012-2014 et 2015-2017.

#### **Le concept de « Facile à lire »**

Le « facile à lire » est un concept originaire du nord de l'Europe qui vise à élargir la fréquentation des bibliothèques aux publics qui en sont parfois exclus. Il s'agit de propositions de collections choisies et adaptées aux faibles lecteurs dans différents lieux (bibliothèques, commerces, centres sociaux, rues...) ou de mises en espaces spécifiques. Le « Facile à lire » peut faire l'objet de différents modes d'accompagnement ou d'animation.

#### **Les actions de la bibliothèque départementale :**

Actions menées pendant le contrat territoire lecture de 2015 à 2017 :

- Création d'un espace « facile à lire » dans l'antenne départementale de Plonevez-du-Faou
- Constitution de collections : acquisition de documents et création de malles, prêt au réseau
- Élaboration d'une politique concertée avec les acteurs locaux (associations, structures d'accueil, bibliothèques)
- Accompagnement par la mise en place d'un plan de formation pour les partenaires :
- Création de fonds facile à lire dans le réseau de la bibliothèque du Finistère. Le rôle de la bibliothèque départementale étant de **faire réseau et d'être porteuse d'une dynamique**, il est souhaité que ce concept essaime sur le département.

La bibliothèque du Finistère continue de s'impliquer dans la question des difficultés de lecture et les collections spécifiquement adaptées aux publics éloignés de la lecture pour diverses raisons.

Elle a ainsi accentué ses acquisitions dans le domaine des livres en gros caractères, des livres lus, et plus récemment a créé un fonds « DYS » pour les personnes dyslexiques, et participé aux groupes de travail animés par Livre et Lecture en Bretagne sur cette question. En 2021, ce sont les expositions « Bien vu ! » destinée aux déficients visuels, et « Audition sans malentendu », qui ont été acquises. Des malles contenant ces expositions, du matériel de

lecture (lecteurs Daisy), des ressources numériques, des documents d'accompagnement, seront mises en circulation dans le courant de l'année 2022. Pour que le réseau s'approprie ces outils, et pour mieux connaître les acteurs locaux dans le champ du handicap, une journée professionnelle « **Acteurs du handicap en Finistère** » a eu lieu en juillet 2021, destinée aux échanges et à la réflexion sur l'accessibilité et l'accueil du handicap en bibliothèque.

La question de l'accessibilité nécessite des évolutions permanentes : de nouveaux outils apparaissent, et l'écart est grand entre ce qui existe aujourd'hui et les besoins des personnes concernées. Aussi cette orientation reste-t-elle une priorité, en étroite relation avec les missions de solidarité du Conseil départemental.

### 2.2.2 La bibliothèque numérique de référence

La BDF est labellisée « Bibliothèque numérique de Référence » (BNR) depuis octobre 2020, et sera soutenue jusqu'en 2023. Les bibliothèques qui s'inscrivent dans ce programme bénéficient d'un soutien spécifique de l'Etat afin de franchir un palier en matière d'usages numériques : il s'agit en Finistère de faire monter en compétence l'équipe de la BDF, et tout le réseau des bibliothèques et médiathèques. Il s'agit aussi de s'équiper pour mieux répondre aux besoins du réseau, et de mettre à jour nos pratiques.

Depuis 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en circulation de plusieurs malles numériques, dont des malles de jeux vidéo,
- Développement du portail Syren, portail grand public de ressources numériques en ligne (films, autoformation, musique, presse...)
- Formations de l'équipes de la BDF en intra
- Organisation de formations destinées au réseau

Plusieurs axes restent à développer. Une médiation importante est nécessaire, et n'a pu être mise en œuvre dès 2020, car les interventions sur le terrain étaient limitées. Il est donc prévu :

- De cibler des territoires où il sera pertinent d'approfondir la formation et la communication relatives à Syren,
- De diffuser plus largement la culture numérique au sein du réseau, par exemple avec des formations à la demande,
- De continuer de renforcer les outils numériques au sein des outils d'action culturelle, pour mettre en avant l'aspect ludique et créatif de ces outils,
- De renforcer l'offre en jeux vidéo, insuffisante à ce jour.

Un pôle numérique a été créé en juin 2021 à la BDF, pour mener ces actions. Soudé autour du responsable de pôle et du médiateur numérique, il doit néanmoins travailler en transversalité dans les 4 antennes et être en appui des référents de secteurs. La question numérique doit être envisagée en forte interaction avec la mission de formation, celle de l'action culturelle, et du développement territorial.

## 3. Orientations

Le Schéma de développement de la lecture publique reprend certaines orientations du Plan précédent, qui n'ont pas pu aboutir compte tenu du contexte sanitaire et des imprévus des deux dernières années. Nous confirmerons donc des orientations qui sont en phase avec les priorités du Département, toujours dans un esprit d'innovation et de perfectibilité de l'action de la BDF. Certaines actions seront précisées, d'autres, transversales, mises en valeur au sein des 4 axes qui sont ici définis. Les changements apportés auront pour but de simplifier les relations aux partenaires dans les communes et les E.P.C.I., pour mieux dialoguer, et clarifier les modalités d'intervention de la BDF.

### 3.1. Favoriser la mise en réseau

#### 3.1.1. Par l'émergence de diagnostics partagés et de projets culturels de territoire

Le fait de favoriser la mise en réseau des bibliothèques est désormais inscrit dans la loi et devient une obligation ; il était déjà reconnu comme un enjeu majeur, pour que les bibliothèques créent des réseaux d'information, des réseaux d'échanges entre professionnels, mutualisent leurs moyens et permettent à de nouveaux services de se multiplier dans les bibliothèques.

Les contraintes actuelles, la nécessité de valoriser les actions et aussi parfois de faire des choix, doivent nous amener à développer le travail en réseau, les coopérations à l'échelle des territoires, à rechercher les complémentarités plutôt que les concurrences, à mutualiser la médiation en direction des publics. Le Département cherchera ainsi à favoriser l'émergence de diagnostics partagés. Il cherchera en outre un équilibre entre le fait urbain et la ruralité comme deux composantes indissociables du Finistère.

#### 3.1.2. En conventionnant sur des objectifs communs

Afin d'adapter au mieux son offre aux besoins des collectivités, la bibliothèque départementale entre dans une démarche de co-construction des services avec les communes et EPCI, en fonction des projets de chaque territoire. Il s'agit de renforcer le partenariat pour achever de transformer une offre de services uniforme en un accompagnement sur mesure.

Les conventions proposeront des objectifs qui seront choisis en concertation avec les communes et EPCI, dans le but de développer les services de lecture publique, et qui seront adaptés à chaque bibliothèque. La BDF de son côté tentera d'adapter ses accompagnements : formations à la carte, desserte documentaire revisitée, appui aux projets des bibliothèques.

Les EPCI décidant de mettre en œuvre des projets de lecture publique, bénéficient prioritairement de cet accompagnement adapté. Un nouveau modèle de convention en direction d'un territoire intercommunal est proposé.

### 3.1.3. Des objectifs de coopération

Certains des objectifs concernent en particulier les projets de coopération entre bibliothèques. Bénéficieront de services renforcés les secteurs qui se seront engagés à mutualiser leurs projets dans les domaines suivants : politique documentaire mutualisée, harmonisation des tarifs et carte commune, utilisation partagée d'un logiciel de gestion des bibliothèques, actions culturelles pensées en réseau, ou encore réflexion sur les horaires à l'échelle de plusieurs communes.

L'enjeu est de penser ensemble un service performant et tourné vers l'avenir, tout en prenant en compte les réalités locales, et la nécessaire mutualisation des moyens et des savoir-faire.

L'égalité de services à la population doit être un objectif et pour l'atteindre, fédérer les équipes autour d'un projet de territoire est une évolution nécessaire.

La BDF attribue des aides directes pour soutenir en particulier les initiatives qui vont en ce sens.

### 3.1.4. En développant l'ingénierie et l'assistance technique

La loi relative aux bibliothèques est venue renforcer le rôle des bibliothèques départementales dans leurs missions d'assistance technique et d'ingénierie.

La BDF intervient dans les domaines suivants :

- la définition d'un schéma de développement de la lecture publique,
- la construction ou l'aménagement d'une médiathèque,
- l'informatisation d'un fonds et sa mise en réseau,
- l'implantation du mobilier,
- la constitution des collections,
- le recrutement
- l'écriture d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social.

... mais elle conçoit ses missions comme évolutives selon les besoins des territoires, et s'adapte à leurs besoins, comme aux évolutions de la société de l'information ; cette liste est donc amenée à s'élargir. La BDF agit à travers la formation, le conseil sur le terrain, l'animation et l'information régulière du réseau, et s'attache à renforcer les compétences de ses agents en charge de l'ingénierie. Depuis quelques années, elle intervient dans des ateliers participatifs, qu'elle peut co-animer avec les partenaires.

Un important travail est à mener pour faire communiquer les outils de la BDF et les outils cartographiques, afin que l'observatoire des territoires et celui de la lecture publique soient mis en cohérence et valorisés. La BDF devra aussi mettre à jour les informations sur le réseau des bibliothèques, pour permettre de la souplesse dans l'extraction des données nécessaires à une analyse fine de l'activité de lecture publique.

### 3.2. Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau.

La crise sanitaire a mis en valeur la diversité de la composition des équipes des bibliothèques et médiathèques. On a pu voir surgir de nouvelles questions quant à la fragilité du réseau, à travers la capacité à poursuivre une activité en ligne, à maintenir certains services, à consacrer un temps indispensable à l'adaptation aux protocoles successifs ; à travers aussi le choix de maintenir ou pas un service public malgré les contraintes. La gestion de la crise sanitaire a été plus complexe lorsque le fonctionnement de la bibliothèque s'appuie entièrement sur une équipe bénévole.

L'heure n'est pas encore venue d'un bilan de fin de crise, toutes les informations ne sont pas encore réunies et les restrictions ont cessé il y a peu. Plusieurs constats sont toutefois sensibles :

- Le monde de la culture a beaucoup souffert de l'éloignement de publics qui faisaient l'objet de politiques spécifiques de médiation et de sensibilisation.
- Certaines bibliothèques ont fortement diminué leurs services (horaires d'ouverture notamment) même lorsque le contexte sanitaire s'est relâché.
- Des bénévoles se sont désinvestis ou ont réévalué leur implication.

Il est certain dans tous les cas que l'appui professionnel – celui de la BDF à travers ses référents de secteurs, qui ont été confortés dans leur rôle, ou celui de responsables et de coordinateurs sur le terrain, a été nécessaire pour **réexpliquer les conséquences des décrets**, valider ou pas des actions engagées, **former à distance**, et aider à maîtriser certains outils.

Le rôle de la bibliothèque départementale est de prendre en compte l'ensemble des besoins en matière de formation et de les mettre en œuvre. L'objectif étant d'arriver à un réseau de professionnels et de bibliothécaires volontaires compétents, formés et ayant conscience qu'ils ont en charge un service public.

#### 3.2.1. Favoriser l'innovation

Pour certaines formations spécialisées, la BDF fait appel à des cabinets professionnels, mais l'équipe est fortement investie sur la formation. Le partenariat avec « Livre et Lecture en Bretagne » pour certaines journées professionnelles et la participation au groupe de travail « Evolution des métiers » avec le CNFPT et les autres bibliothèques départementales de la région, permettent aussi de coordonner les propositions et de rendre complémentaire l'offre de formation régionale.

Il serait fécond d'élargir les publics destinataires de ces formations, professionnels de la petite enfance, de la jeunesse, de l'animation, des structures pour personnes âgées et handicapées. L'objectif est de faciliter l'innovation et le changement et ainsi relier l'organisation aux parties prenantes par une coévolution.

Les modalités des formations doivent aussi évoluer pour s'adapter aux disponibilités du public concerné : proposer des formats d'interventions plus réactifs, plus courts ou intégrant des techniques pédagogiques mises à jour, basés sur l'échange de savoirs ; être spécialisés sur certaines questions récurrentes et garantir des délais de réponse en phase avec les projets des communes et EPCI est une évolution nécessaire.

### **Par le développement de la confiance, de la mutualisation, de l'apprentissage croisé**

La confiance entre un réseau constitué majoritairement de bénévoles et une institution doit faire l'objet d'une grande attention.

La BDF et le réseau doivent reconnaître leur dépendance mutuelle pour créer un réseau horizontal, fondé sur l'intelligence collaborative. Par la collaboration, il est possible de réaliser des gains de productivité. L'objectif est de partager les bonnes pratiques, de mutualiser les effets d'expérience. Cela permettra d'accroître le sentiment d'appartenance en mettant en place de la codécision.

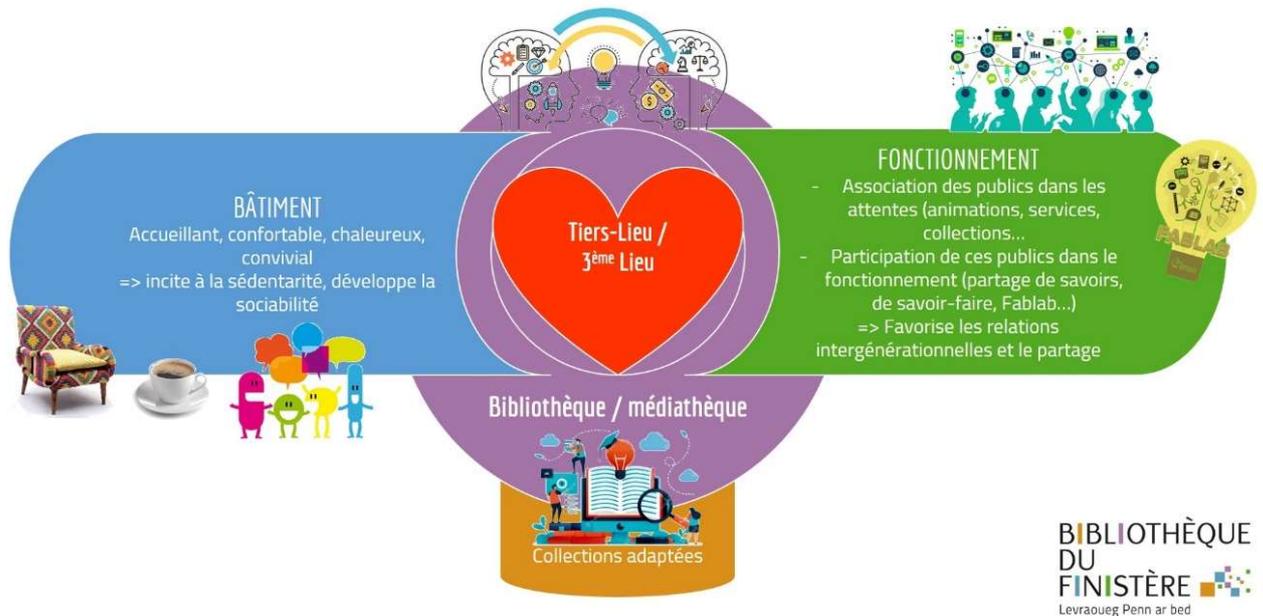
### **Par la modernisation de la conception des projets**

Tout comme la BDF souhaite être à l'écoute du réseau, elle encourage les bibliothèques à envisager la relation avec le public autrement. D'une vision classique du public consommateur d'un service, il s'agit de passer à une manière de l'impliquer différemment.

Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux du livre, elles se sont déjà transformées, et de profondes évolutions les attendent encore. Lorsqu'elles fonctionnent bien, elles sont aussi des pôles d'animation culturelle et sociale. Le concept de Tiers-lieu les irrigue, et s'orienter vers ce type de projet signifie aussi modifier ses pratiques professionnelles et la manière de concevoir des projets culturels.

Les bibliothèques ont traditionnellement investi la vie publique des communes. Le bénévolat est une implication citoyenne, et mieux impliquer les équipes bénévoles, recruter des compétences en adéquation avec les projets, permettra une meilleure adaptation aux évolutions du métier. Avec l'évolution des technologies, le besoin de faire davantage de médiation, et les missions amplifiées de recherche de nouveaux publics, les tâches sont plus ardues à s'approprier ; les connaissances et les expériences qui peuvent être utiles en bibliothèque sont aussi plus larges. Pour conserver la mobilisation de leurs équipes, les bibliothèques doivent repenser la relation professionnels – bénévoles – public (ce dernier pouvant aussi être mobilisé sur certains projets).

## UNE MEDIATHEQUE TIERS-LIEU



Il s'agit de mettre le projet collectif sur la scène, et de créer un projet auquel adhèrent l'équipe, les partenaires, les élus, le public. La Bibliothèque du Finistère encourage les démarches incluant la collaboration :

- En formant son équipe aux **techniques de créativité**, à animer des réunions et des ateliers de manière innovante, pour diffuser dans ses communications, les réunions de territoire, les formations, des méthodes encourageant la participation et l'apprentissage collaboratif.
- En proposant **des formations au réseau** pour le sensibiliser aux enjeux de la participation des citoyens aux services de lecture publique,
- En proposant **des accompagnements**, notamment lors de créations de réseau, avec une méthodologie incluant la participation.

### 3.2.2. Des formations adaptées aux besoins des territoires

Une offre de formation spécifiquement destinée aux territoires ayant décidé de développer leur réseau de lecture publique a vu le jour dès 2018, et a touché la Quimperlé communauté, CCA et plus récemment CCPL ; ce mouvement, riche de l'expérience acquise, se prolongera avec Quimper-Bretagne Occidentale pour la partie anciennement Glazik, ainsi que dans le Haut-Léon et à Morlaix Communauté en 2023.

La formation des élus joue également un rôle important pour les accompagner dans leur mission.

L'offre de formation de la BDF, ainsi que les réunions de secteurs, sont ouvertes aux élus. Beaucoup de bibliothèques ne communiquent pas régulièrement avec leur tutelle. Il est donc proposé de se rapprocher d'autres partenaires en charge de formation et d'ingénierie pour sensibiliser à la question des projets et de la mise en réseau : UBO, Culture Lab...

#### **Formation départementale et CNFPT**

La journée du 30 novembre 2021 a constitué le lancement officiel du chantier de rénovation de la formation pour les bibliothèques territoriales, avec des « Assises de la formation » nationales.

Un état des lieux introductif souligne 2 données spécifiques au monde des bibliothèques :

- **Un quart des directeurs d'équipements « bibliothèques » sont en catégorie C<sup>1</sup>**
- **Plus la bibliothèque est petite, moins les agents partent en formation**

Les petites bibliothèques ouvrent souvent à flux trop tendu pour permettre des formations. Une grande partie des équipements avec lesquels travaillent les bibliothèques départementales sont concernés : parfois le seul professionnel est isolé, assume la plus grande partie des plages d'ouverture, ne prend pas le temps de s'informer sur l'offre de formation et ne peut pas s'absenter plusieurs jours et se déplacer hors de son département.<sup>2</sup>

Il peut en résulter un manque d'adaptation du service et sur le long terme, un appauvrissement de l'intérêt de la population pour la bibliothèque. Les formations de la BDF, plus proches et plus accessibles, souvent plus courtes et très concrètes, attirent davantage une partie de ces professionnels : initialement destinées principalement aux bénévoles, les formations de la BDF accueillent aujourd'hui 60% de salariés (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont tous professionnels des bibliothèques).

Connaissant ces difficultés, le Département doit encourager la formation et un niveau de service qualitatif, assurant la mise à jour des connaissances et les rencontres au sein de la profession. La reconnaissance de cette mission dans la loi sur les bibliothèques s'énonce ainsi :

---

<sup>1</sup> « C'est assez unique dans la territoriale qu'à cette échelle de direction, il y aurait presque les trois catégories à parité sur le même métier » – Gazette des communes, 3/12/2021

<sup>2</sup> « La préoccupation du ministère porte bien davantage sur les bibliothèques communales et intercommunales où l'on dénombre entre 5 et 25 agents. Dans ce type d'équipement, qui recouvre deux tiers des bibliothèques existantes, seule une personne sur cinq part en formation chaque année. » - id.

- Les bibliothèques départementales ont pour mission, à l'échelle du département, (...) de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales et de leur groupement. (Article 10)

La communication entre les acteurs de la formation des bibliothécaires en Bretagne est très bonne, et les Assises de la formation ont salué des initiatives régionales en matière de coopération et de mise en cohérence de l'action des bibliothèques départementales, du CNFPT, de Livre et Lecture en Bretagne, du Centre de Formation aux carrières des bibliothèques (CFCB).

Ce travail mérite d'être approfondi et la BDF participe activement à la commission « Evolution des métiers » de Livre et Lecture en Bretagne.

### 3.3. Réduire la fracture numérique

La Bibliothèque du Finistère est labellisée « Bibliothèque numérique de Référence » (BNR), et à ce titre, a obtenu des aides de l'Etat pour une durée de 4 ans – jusqu'en 2023, afin d'améliorer sensiblement l'équipement destiné à circuler dans le réseau ainsi que les compétences des équipes des bibliothèques.

Posséder un outil numérique ne veut pas dire savoir l'utiliser. La nécessité d'accéder à des services en ligne, ces deux dernières années, a révélé le fossé qui existait déjà : la prise de conscience qu'un mauvais équipement et une mauvaise connaissance des services coupent le citoyen de ses droits a été majeure. La bibliothèque est un service à travers lequel l'information doit être accessible. Si son rôle n'est pas toujours de former directement, pour combattre l'illectronisme, **elle se doit de créer des partenariats et de s'inscrire dans le contexte de son territoire** en matière de politique d'accès aux ressources numériques.

Que le numérique soit intégré au projet de la bibliothèque comme outil de loisir et de création, d'accès à l'information ou à la formation, ou comme objet de démocratisation nécessaire à l'exercice des droits du citoyen, la bibliothèque doit jouer son rôle dans l'accompagnement à l'évolution des usages.

La bibliothèque départementale doit soutenir les bénévoles dans l'accompagnement au changement, et les sensibiliser à l'urgence de s'adapter aux canaux de l'information d'aujourd'hui, sous peine de les voir se couper de toute une partie de la population très en attente de services numériques et de formation.

#### **En participant au développement de la culture numérique chez les salariés et bénévoles et par-delà, chez les Finistériens.**

Pour ce faire la bibliothèque départementale et son réseau ont besoin d'approfondir la connaissance des acteurs finistériens du numérique, de connaître leurs actions et de travailler en faveur de la complémentarité des services au niveau local. Il est nécessaire de structurer l'offre numérique par un programme d'aide soutenant les projets d'espaces numériques et d'achats d'outils numériques. Il est proposé d'organiser des journées d'étude sur la culture numérique par Pays pour rassembler les différents partenaires présents sur le territoire (Bibliothèques, Fab-Lab, associations jeunesse...).

Ce mouvement pourra être accompagné par le Plan de Formation du Conseil départemental pour le personnel de la bibliothèque départementale.

#### **En développant les ressources Syren et sa médiation.**

Créée en 2010, la e-médiathèque de la BDF connaît un succès incontestable avec aujourd'hui **7060 comptes abonnés**, pour presque 22 000 films visionnés et plus de 12000 connexions à des cours sur « Tout apprendre », à titre d'exemple. Cette activité a été mise sur le devant de la scène pendant le confinement, il reste maintenant à capitaliser sur ce regain d'intérêt pour pérenniser un service qui souffre parfois du manque de médiation et de professionnels dans les bibliothèques.

L'offre de Syren (Système de Ressources numériques) est composée **d'autoformation, de presse, de livres en ligne téléchargeables, d'accès à la Cinémathèque de Bretagne et à la Médiathèque Numérique (offre de films via Arte), ainsi qu'à la Philharmonie de Paris et à Di Music pour l'offre musicale.**

Elle évolue selon les offres des fournisseurs et les utilisations constatées – en cela la BDF joue un rôle de pilote et de testeur de ressources régulièrement renouvelées, pour ajuster le service aux besoins du public – ce que les bibliothèques du réseau ne pourraient pas se permettre.

Pour atteindre plus de publics, il est nécessaire de former sans cesse les équipes, de communiquer encore mieux, et de rendre tangible cette offre : par définition elle n'est pas visible, le réseau des bibliothèques doit donc se l'approprier pour en être le véritable médiateur.

La médiation autour d'outils numériques participe pleinement du développement de la culture numérique. L'offre en ligne est donc complétée par des malles prêtées par la bibliothèque départementale, composées de tablettes, de consoles de jeux, de livres 3D. Elles permettront de diffuser cette culture vers le plus grand nombre et de faire de la bibliothèque un lieu vivant et connecté. Rendre le numérique ludique et agréable c'est aussi une manière de favoriser son accessibilité, et sa prise en main par ceux qui dans les bibliothèques, ne sont pas encore convaincus.

### 3.4. S'engager auprès des publics prioritaires

L'engagement de la Bibliothèque du Finistère dans le développement de l'égalité d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture, sur tout le territoire finistérien et en particulier auprès des publics prioritaires, est reconnu ; les travaux engagés avec les partenaires, **auprès du réseau**, mais aussi dans l'antenne de Plonévez-de-Faou, **directement avec le public**, ont pu se diversifier et s'affiner au fil du temps.

L'étude du Crédoc « lecture publique et publics empêchés », parue en janvier 2017, met en lumière la question de la formalisation des partenariats comme enjeu pour la pérennité des actions. En second vient la question de l'identification des besoins. Une rencontre des acteurs Finistériens intervenant auprès des publics handicapés a eu lieu en juillet 2021, **pour que les bibliothèques connaissent les acteurs locaux**, leurs rôles et leurs préoccupations. Se connaître afin de créer une synergie favorable à l'émergence de projets en faveur de ces publics paraissait nécessaire.

Peu à peu, la Bibliothèque du Finistère révisé ses dispositifs d'accessibilité afin de mieux rendre compte de cet engagement. Elle a su aussi mobiliser le réseau, notamment autour de la notion de « Facile à lire » avec en particulier :

- Le prêt de collections, et de mobilier conçu pendant des ateliers menés avec des publics éloignés de la lecture,
- L'action Ados d'mots, ateliers d'écriture en partenariat avec 43 structures depuis sa première édition
- La position de relai dans le Finistère pour le Prix facile à Lire avec Livre et Lecture en Bretagne
- L'élaboration d'une sélection collaborative à l'usage du réseau, pour aider au choix des collections.

La Bibliothèque du Finistère a aussi élargi son offre de collections (collections DYS, livres audio en format Daisy destinés aux malvoyants...) et en matière d'action culturelle adaptée ou destinée à sensibiliser le public (expositions, et matériel adaptés).

#### **En participant de l'exception handicap**

Depuis la loi du 11 février 2005 c'est à la société de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap. Dans la logique d'inclusion, c'est la collectivité qui prend en compte les spécificités de chaque groupe et de chaque individu pour s'y adapter.

En tant que centre de ressources, la BDF établira un guide des Publics empêchés à destination des bibliothèques afin de mettre à la disposition du réseau un outil adapté à la réalité locale et au niveau de développement des services en Finistère.

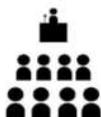
Les résultats d'un questionnaire sont en cours d'analyse, pour mieux connaître et valoriser les offres des bibliothèques en matière de publics empêchés, c'est-à-dire toutes les personnes empêchées de lire, quelle qu'en soit la raison. **Plus de la moitié des bibliothèques du réseau ont répondu à ce questionnaire**, ce qui démontre l'intérêt pour ce sujet, qui reste méconnu : l'apport de la BDF est attendu.

## ● Quelques données structurantes



102 bibliothèques sur 110 indiquent manquer de connaissances professionnelles sur les P.E.

21% des bibliothèques proposant des postes informatiques ont fait en sorte qu'ils soient adaptés à un ou plusieurs handicaps.



45 bibliothèques souhaiteraient avoir des échanges autour de la thématique avec d'autres bibliothèques.

Sur les 32 bibliothèques fonctionnant uniquement avec des bénévoles, aucune ne met en place des actions culturelles pour les P.E ou des actions pour lutter contre l'illectronisme, 28 indiquent n'avoir aucun projet d'action envers ces publics. Le manque de temps est le premier frein évoqué.



70% des répondants indiquent ne jamais mettre en place d'action culturelle pour les P.E. Pour autant, 86% d'entre eux accueillent dans leurs locaux un ou plusieurs types de P.E.

*Extrait de la synthèse des réponses au questionnaire « Publics empêchés »*

Si le handicap n'est pas l'unique raison d'être éloigné de la lecture, il est toutefois un axe sur lequel les bibliothèques ont beaucoup de chemin à parcourir. C'est pourquoi **des rencontres sont programmées dans les antennes de la BDF**, pour mettre en avant les offres récentes acquises dans ce cadre.

Le conventionnement avec l'association Valentin Haüy, acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles, permettra dans le courant de l'année 2022 **de donner accès aux bibliothèques Eole et Platon**, gratuitement, aux personnes pour qui la lecture est difficile du fait d'un handicap (déficients visuels, mais aussi personnes dyslexiques, troubles moteurs, cognitifs, intellectuels...). Ces deux bibliothèques en ligne offrent un large choix de livres audio pour tous les âges et niveaux de lecture. La BDF pourra par la suite faire bénéficier les bibliothèques qui souhaitent s'engager dans ce nouveau service, de l'accréditation de l'association.

**L'accessibilité du portail**, afin de permettre un accès large et simplifié aux ressources numériques, et à l'ensemble des services de la BDF, est aussi une des priorités à venir. Simplifier l'architecture du portail et élargir l'accès aux ressources numériques est une demande du réseau, et tout le public profitera de ces améliorations. Il ne faut pas oublier non plus que la simplification des services en ligne est une nécessité pour permettre l'inclusion numérique, et que le public de la BDF – les équipes des bibliothèques – peuvent être aussi concernés par cette problématique.

### **Le prix littéraire des collégiens**

La BDF fait partie du groupe projet du prix littéraire. Développer le goût de la lecture auprès d'un public jeune contribue aussi à la lutte contre l'illectronisme. Le prix permettra des actions éducatives nombreuses et des rencontres avec les auteurs sélectionnés. La BDF participe à l'élaboration du projet, à la pré-sélection et l'acquisition des ouvrages, et pourra accompagner les actions sur le terrain, en mobilisant les bibliothèques du département.